



CentraleSupélec

Schéma directeur Handicap

CentraleSupélec 2020-2025



Schéma directeur handicap : CentraleSupélec confirme son engagement !

CentraleSupélec conduit, depuis sa création en 2015, des actions en faveur de la prise en considération du handicap. Si les travaux d'élaboration de ce schéma n'ont pas constitué le révélateur de la problématique du handicap au sein de notre école et de ses quatre sites, en revanche ils ont favorisé un partage au sein des services d'abord, en dressant l'état des lieux des actions existantes et, ensuite, en fixant pour les années à venir des axes de développement.

Il est apparu que si des actions étaient conduites, elles n'étaient pas nécessairement formalisées ou encore partagées par tous. Or, le handicap est l'affaire de tous. La prise de conscience du handicap et son accompagnement demeuraient perfectibles.

Dès 2015, la DRH, la DPIET, le référent handicap et la correspondante handicap ont partagé, lors de diverses réunions, des informations structurantes pour envisager la rédaction d'un schéma Directeur du Handicap.

Afin de pouvoir efficacement mener à ce terme un travail de partage au sein des services, il s'est avéré nécessaire que la fusion entre Centrale Paris et Supélec porte ses premiers effets avec le regroupement des activités et des équipes, pour atteindre une stabilité nécessaire à l'émergence d'un projet commun. Dans le même temps, l'édification et l'emménagement sur le nouveau site de Saclay et le projet de l'université Paris-Saclay constituaient des composantes majeures à intégrer dans l'élaboration du projet de SDH de CentraleSupélec.

En juin 2019, le schéma directeur Handicap de Paris Saclay, à la rédaction duquel les référent et correspondante handicap de CentraleSupélec avaient collaboré, était validé par le Conseil d'Administration. Le projet de schéma directeur du Handicap de CentraleSupélec pouvait donc être rédigé en conformité avec celui-ci, tout en tenant compte des réalités propres de CentraleSupélec.

C'est ainsi qu'un document de base a été transmis au cours du second semestre 2019 aux directeurs de service pour intégrer, d'une part, les actions menées au titre du handicap, mais aussi les projets, en identifiant les pilotes et les acteurs internes et externes de ces actions.

En conséquence, les nombreux échanges, réunions intra et inter services sur près de 8 mois avec les services sollicités ont permis d'aboutir à ce projet dans sa version finalisée en vue de sa présentation aux instances de l'école.

Nous remercions chaleureusement les 40 contributeurs - pilotes, experts et acteurs- des entités suivantes : la DPIET, la Direction de la Recherche et les laboratoires, la Direction des Etudes et ses entités, le DLC, le Service Concours, les Bibliothèques, la Fabrique, la DRI, la DREV, la DRH et ses composantes, la DISI, CESAL, la Direction des Finances, les médecins de prévention des agents et des élèves, les experts et acteurs locaux.

Ce schéma directeur est un plan d'action pluriannuel couvrant l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Celui-ci va porter sur la période 2020-2025 et traite des divers

aspects qui concernent les étudiants et les personnels. Il devra apporter des réponses pertinentes à des questions variées concernant les solutions d'inclusion, le degré d'accessibilité des bâtiments qui constituent le patrimoine de l'école, mais également celui des outils pédagogiques et des matériels informatiques.

Chacun, élève ou agent vit son handicap différemment, réussit plus ou moins à le compenser, et exprime des besoins différents : il convient de respecter les sensibilités individuelles. En revanche, un de nos objectifs sera de communiquer sur les mesures d'accompagnement ou d'aménagement qui permettent de compenser l'incidence du handicap dans la vie étudiante ou pour un agent, pour que chacun puisse faire un choix éclairé avec le soutien des experts (médecins).

Il existe véritablement un enjeu de sensibilisation sur le handicap. En en faisant un axe fort, CentraleSupélec va, à travers son schéma directeur, poursuivre et renforcer son engagement pour mettre un terme aux préjugés et pour faire évoluer les regards sur le handicap.

Il s'agit aujourd'hui de fixer clairement les priorités stratégiques retenues par CentraleSupélec, d'explicitier le pilotage et les modalités de mise en œuvre de la politique retenue, de décrire les actions en cours et à venir, et enfin d'ébaucher un calendrier opérationnel. L'objectif est de définir des étapes à réaliser et de mener des évaluations pas-à-pas afin d'opérer d'éventuelles réorientations. Ainsi, pour chaque domaine d'activité, sont identifiés des engagements s'inscrivant dans la stratégie et les priorités retenues en réponse à la prise en compte du handicap. A chaque engagement sont associés un pilote, des partenaires et des moyens. L'évaluation de la mise en œuvre de ces engagements sera réalisée chaque année par le comité stratégique « inclusion et handicap ».

Le projet de Schéma directeur du Handicap CentraleSupélec 2020-2025 a été approuvé à l'unanimité par le Comité Technique le 28 mai 2020, le Conseil des Etudes le 1er octobre 2020 et approuvé le 9 octobre.2020 par le Conseil d'Administration. Il a été présenté ensuite au CHSCT de l'école le 27.11.2020, au CHSCT du campus de Rennes le 4.12.2020 et au CHSCT du campus de Metz le 15.12.2020. Le document, transmis à la Chargée de l'intégration des personnels pour l'enseignement supérieur -Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des Sports, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a fait l'objet d'une relecture et d'un retour le 30 décembre 2020. Edité en janvier 2021, ce document intègre les remarques qui ont été émises.

Table des matières

Schéma directeur handicap : CentraleSupélec confirme son engagement !	2
I. La politique handicap de CentraleSupélec	8
Le GT Handicap de l'Université Paris-Saclay	9
Le colloque Handiversité	10
Le Groupe de Travail Handicap de la Conférence des Grandes Ecoles.....	10
II. Le cadre de référence réglementaire.....	11
Schéma Directeur Handicap.....	13
III. État des lieux de la situation du handicap de CentraleSupélec	14
Statistiques (années scolaires) relatives aux étudiants :	14
Statistiques de janvier 2019 relatives au personnel de l'école :.....	14
Eléments de comparaison – statistiques sur l'Université Paris-Saclay 2017-2018 et 2018.....	15
Statistiques 2017/2018 (juin 2018) relatives aux étudiants :	15
Statistiques janvier 2018 relatives au personnel :	15
Cadre bâti : bâtiment nouveau	16
Implication de la Recherche	17
Laboratoire GeePS.....	17
Laboratoire IETR/FAST (Rennes)	17
Laboratoire LGI.....	17
Laboratoire LGPM	17
Laboratoire LORIA/Simbiot (Metz).....	17
Laboratoire LuMIn.....	18
Laboratoire L2S	18
Laboratoire MICS.....	18
IV. Un programme d'action 2020-2025 en 6 axes.....	19
IV.1 Accompagner les élèves/étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	20
IV.1.1 Renforcer l'information auprès des lycéens.....	20
IV.1.2 Soutenir et une valoriser le tutorat vers des lycéens et des étudiants	20
IV.1.3 Organiser le recensement à l'échelle de l'école et de l'Université Paris-Saclay.....	21
IV.1.4 Agir sur la participation à la vie étudiante et à un environnement handi-accueillant	22
IV.1.5 Créer et soutenir les associations étudiantes en lien avec le handicap	23
IV.1.6 Agir autour du plan d'accompagnement personnalisé de l'étudiant handicapé (PAEH) et faciliter la procédure de mise en place des parcours et aménagements d'études, d'examens et de concours.....	24
IV.1.7 Développer les partenariats avec les acteurs de droit commun	27
IV.1.8 Encourager la mobilité internationale	27
IV.1.9 Coordonner les actions avec les entreprises pour faciliter l'insertion professionnelle	28
IV.2 Former et sensibiliser les étudiants et les personnels	29
IV.2.1 Sensibiliser et former les personnels.....	29
IV.2.2 Sensibiliser les étudiants et associations.....	30
IV.2.3 Présenter le schéma directeur pluriannuel à l'ensemble des personnels.....	30
IV.2.4 Développer des pédagogies inclusives	30

IV.2.6 Mettre le handicap au cœur de la formation des élèves/étudiants.....	31
IV.3 Mettre en place une politique de Ressources Humaines en faveur des personnes handicapées.....	34
IV.3.1 Mieux identifier les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.....	34
IV.3.2 Améliorer le recrutement par une meilleure diffusion des propositions d'emploi auprès des bons relais.....	34
IV.3.3 Sensibiliser et former l'ensemble des personnes en charge du recrutement.....	35
IV.3.4 Mettre en réseau les correspondants handicap des directions RH.....	36
IV.3.5 Partager les réflexions et solutions sur les mesures d'aménagement de poste	36
IV.3.6 Encourager la mobilité internationale des enseignants-chercheurs	37
IV.4 Développer des outils numériques, améliorer l'accessibilité des structures et services, communiquer	38
IV.4.1 Assurer le suivi du programme de renforcement de l'accessibilité du cadre bâti	38
IV.4.2 Assurer l'accessibilité des ressources documentaires	39
IV.4.3 Améliorer et adapter l'accessibilité aux ressources numériques	40
IV.4.4 Réaliser et diffuser des supports de communication à chaque type d'action et de catégorie de personnels, étudiants ou élèves	41
IV.4.5 Développer le portail unique « Mission handicap » sur le site internet de CentraleSupélec	42
IV.5 Inclure le handicap au cœur de la recherche et de l'innovation.....	43
IV.5.1 Donner une plus grande visibilité aux travaux de recherche	43
IV.5.2 Inciter les laboratoires à intégrer la dimension handicap dans le cadre de leurs recherches	43
IV.5.3 S'impliquer dans des appels à projets dédiés à la dimension handicap de certaines recherches applicatives.....	44
IV.5.4 Orienter et valoriser les recherches conduites par les laboratoires travaillant sur les thématiques de la science du mouvement.....	44
IV.5.5 Utiliser le formidable potentiel des chercheurs spécialisés dans l'intelligence artificielle et le numérique pour développer des outils renforçant l'accessibilité de tous aux technologies numériques,	44
IV.5.6 Inciter les spécialistes du design, de l'ergonomie et de l'interaction homme-machine à intégrer la dimension du handicap sous toutes ses formes dans leurs travaux.....	45
IV.6 CentraleSupélec dans son environnement	46
IV.6.1 Développer et entretenir les liens avec les différents réseaux/entités sur le plan national et international selon les potentialités pour chaque campus/site	46
IV.6.2 Développer et entretenir les liens avec les entreprises	47
IV.6.3 Rechercher la mutualisation d'une offre de formation continue et de certifications liées au handicap.....	47
IV.6.4 Participer aux forums nationaux et internationaux.....	48
IV.6.5 Mettre en place une politique d'achat solidaire en utilisant les possibilités offertes par le code des marchés publics	48
V Organisation, pilotage et moyens	50
V.1 Comité stratégique.....	50
V.3 Groupe de travail handicap Paris-Saclay.....	50

V.4 Moyens.....	50
Glossaire et abréviations.....	51

Remarque préalable :

À des fins d'accessibilité et de simplification avec les logiciels de lecture vocale, nous avons volontairement exclu d'utiliser l'écriture inclusive. Quand le document précise étudiant, chercheur, enseignant, etc. il s'agit bien de femmes et/ou d'hommes.

Préalable historique :

CentraleSupélec, établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, a été créé le 1^{er} janvier 2015 sous la forme d'un grand établissement. Cet établissement regroupe l'École centrale des arts et manufactures et l'École supérieure d'électricité (Décret n°2014-1679 du 30 décembre 2014, J.O du 31 décembre 2014, texte 39 sur 232).

CentraleSupélec exerce ses activités essentiellement sur 4 sites dont 3 campus :

- Campus de Gif Paris-Saclay

Bâtiment Eiffel

8-10 rue Joliot-Curie

91 190 Gif-sur-Yvette

Bâtiment G (Laboratoire GeePs)

11 rue Joliot Curie

91 190 Gif-sur-Yvette

Bâtiment Bouygues

9-9 bis, 9 ter rue Joliot Curie

91 190 Gif-sur-Yvette

Bâtiment Breguet

3 rue Joliot-Curie

91192 Gif-sur-Yvette Cedex

- Chaire Biotechnologie

Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie

3, rue des Rouges Terres

51110 Pomacle

- Campus de Metz

Metz Technopôle

2 rue Édouard Belin

57070 Metz

- Campus de Rennes

Avenue de la Boulaie

35576 Cesson-Sévigné Cedex

I. La politique handicap de CentraleSupélec

La politique handicap de l'école sera identique sur les 4 sites avec les adaptations locales possibles et opportunes.

Ainsi, CentraleSupélec a pour ambition de contribuer à la constitution d'un système universitaire d'un type nouveau et ce, dans le contexte de l'Université Paris-Saclay, fondé sur les synergies et la combinaison des atouts des trois grands modèles d'établissement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche français : universités, grandes écoles et organismes de recherche. Ainsi, l'Ecole CentraleSupélec s'appuie sur une conception humaniste de l'université et un attachement au service public de la formation et de la recherche, basé sur la transmission et l'avancement de la connaissance.

Concrètement pour CentraleSupélec, les valeurs se déclinent autour des axes suivants :

- **Une ouverture sur le monde et la diversité des cultures,**
- **Une valorisation de la réussite collective autant qu'individuelle,**
- **Un investissement pour la réussite de tous les étudiants, quel que soit le niveau de formation,**
- **Une exigence d'excellence fondée sur la soutenabilité environnementale et économique des stratégies mises en œuvre,**
- **Une action délibérée pour mettre le progrès scientifique et l'innovation au service de la société.**

CentraleSupélec est une école inclusive qui défend une pédagogie où l'étudiant devient l'acteur principal de son propre parcours vers le diplôme et au-delà vers sa vie professionnelle.

Il s'agit d'offrir à chaque étudiant et élève inscrit dans notre établissement, les meilleures conditions de vie et de travail pour qu'ils puissent réussir leurs études, bénéficier de la meilleure orientation et obtenir le diplôme de leur choix, mais également pour qu'ils puissent se construire en tant qu'individu et citoyen.

Il s'agit également de permettre à chacun de trouver les meilleures conditions d'environnement et de travail quels que soient son niveau de formation, sa spécialité, son ancienneté, et ses particularités propres pour qu'il s'épanouisse au mieux.

L'Ecole CentraleSupélec est une école innovante qui souhaite offrir à chacun les moyens d'exprimer au mieux ses propres talents et ainsi promouvoir la diversité et la différence comme un atout pour chacun et une richesse pour la communauté universitaire.

Ainsi, CentraleSupélec souhaite mettre en place une politique du handicap qui ne soit pas uniquement la conséquence d'une série de textes réglementaires - bien qu'ils aient, depuis la loi d'orientation du 30 juin 1975, permis de réaliser de réelles avancées - mais la traduction d'une conviction que chaque individu, quels que soient sa différence ou son handicap, a sa place dans notre école.

Il s'agit de traduire une volonté politique commune de faire de CentraleSupélec une école exemplaire en matière d'inclusion, de diversité et de prise en compte du handicap.

Pour accompagner cette prise de conscience que le handicap ne doit plus être vécu comme une contrainte réglementaire, ni une charge financière qui pèserait sur notre cœur de métier, une **Mission Handicap** a été mise en place au sein de CentraleSupélec, avec un référent handicap pour les élèves et un correspondant handicap pour les personnels. Cette mission a été créée pour apporter à la direction de l'Ecole toutes les informations, propositions et actions de nature à créer les conditions d'une réelle égalité de réussite pour tous.

Les campus de Rennes, de Metz et de Gif rechercheront des partenariats pouvant concrètement contribuer aux axes et objectifs décrits ci-après.

Le GT Handicap de l'Université Paris-Saclay

La mission handicap de CentraleSupélec participe aux travaux du **groupe de travail** (GT Handicap) qui réunit l'ensemble des acteurs de l'Université Paris-Saclay,

Ainsi, depuis plusieurs années, le projet Handiversité réunit des acteurs de Paris-Saclay sur un projet d'université inclusive, valorisant le handicap. Le colloque Handiversité 2014 organisé par les acteurs du projet et porté par la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), a été accueilli à CentraleSupélec et a réuni 350 acteurs du plateau de Saclay (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels et représentants des universités, écoles, organismes de recherche, entreprises et associations). Cette dynamique a pu se confirmer dans les éditions suivantes.

Ces actions ont conduit à la mise en place en mars 2015 du groupe de travail Handicap (GT) de l'université Paris-Saclay dont fait partie CentraleSupélec et dont le référent handicap de CentraleSupélec a été co-animateur entre 2015 et 2017.

Aujourd'hui le GT réunit des représentants des membres de l'Université Paris-Saclay, des universités associées, écoles-composantes, acteurs de la recherche, mais aussi des entreprises, des partenaires associatifs et des collectivités locales.

N'ayant pas vocation à se substituer aux référents handicap ou aux missions handicap des établissements au sens large, c'est une instance de réflexion qui doit, au travers du schéma directeur, faire émerger et ancrer sur le territoire des actions en matière de handicap.

Ainsi ses objectifs auxquels adhère CentraleSupélec sont :

- Favoriser la mise œuvre des politiques relatives au handicap dans les établissements ;
- Promouvoir la réflexion et impulser des projets communs : formations / recherche / entreprises / associations et acteurs de terrains (collectivités) des différents sites d'implantation de l'Université Paris-Saclay autour du handicap.

Le GT est également en lien avec d'autres réseaux handicap : (CGE, APACHES, CPU...)¹ chargés de mission des établissements, ministères, etc.

Son activité est organisée autour de :

- Réunions mensuelles de son bureau ;
- Réunions plénières de l'ensemble des participants au GT (2 à 3 par an, 20 à 30 participants), sur une journée ;
- Articulation avec autres GT : vie de campus, mixité sociale, égalité femme-homme.

Le colloque Handiversité

Le colloque biennal Handiversité est une action phare de l'Université Paris-Saclay. Organisé par l'équipe du GT, il permet de connaître et de valoriser des projets de recherche et d'innovation en lien avec le handicap ou dans une démarche de conception universelle. Il est dédié à la promotion de nouvelles stratégies de collaboration entre acteurs de l'innovation : entreprises, chercheurs, formations, associations, utilisateurs. L'événement est structuré autour de présentations, d'échanges d'expériences et de démonstration des technologies innovantes développées à Paris-Saclay.

Le Groupe de Travail Handicap de la Conférence des Grandes Ecoles.

Le référent handicap de CentraleSupélec participe aux travaux du groupe de travail Handicap de la CGE qui réunit à l'échelle nationale des référents de Grandes Ecoles et des représentants d'entreprise et d'associations partenaires.

Créée en 1973, la Conférence des Grandes Ecoles mène une action régulière afin de favoriser l'accès des étudiants handicapés aux études supérieures. Elle a signé le 17 janvier 2005, comme le Ministère de l'Enseignement Supérieur de de la Recherche et d'autres partenaires, la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence.

Le groupe de travail Handicap a été créé en 2007. Sa mission est d'accompagner et de favoriser la mobilité et l'inclusion des étudiants en situation de handicap dans les Grandes écoles. Il met en place des outils favorisant l'inclusion et l'accompagnement des étudiants handicapés dans leur cursus supérieur. Ainsi, le GT a édité un guide pratique pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap destiné aux référents handicap ainsi que des fiches pratiques destinées aux étudiants ou aux banques d'épreuves pour fluidifier les procédures et faciliter la mise en place des aménagements pour les concours.

Le GT Handicap de la CGE agit pour obtenir des aménagements et des adaptations en faveur des étudiants en situation de handicap. Ainsi le GT Handicap a obtenu de la Commission des Titres d'Ingénieur un aménagement des modalités d'évaluation du niveau d'anglais pour les étudiants atteints de troubles DYS.

¹ Tous les acronymes sont explicités dans un lexique en fin de document.

Le GT porte également un plaidoyer pour la création d'un **Statut International d'Etudiant en Situation de Handicap (SIESH)**. Inscrite dans le rapport de l'Examen Périodique Universel de la France de 2018, cette proposition a été présentée à la Présidence de la République, à différents membres du gouvernement et du Parlement, ainsi qu'à des instances onusiennes. La mobilité internationale des étudiants handicapés est un sujet qui fait consensus et sur lequel la France s'est engagée en créant un groupe de travail interministériel. Au sein d'un enseignement supérieur qui tend à s'internationaliser, ce statut est nécessaire pour assurer l'égalité et l'équité entre les étudiants.

II. Le cadre de référence réglementaire

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du **30 juin 1975**, texte fondateur, promeut leur intégration en milieu ordinaire. Il est alors question de valider leurs droits de citoyens à part entière. Pour cela, elles doivent être intégrées dans tous les domaines : l'école, l'habitat, l'emploi... Le texte officialise les termes de « personnes handicapées ».

Les universités sont des employeurs publics et à ce titre relèvent de la **loi du 10 juillet 1987**, qui établit une obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs pour les organismes du secteur privé et du secteur public de plus de vingt salariés.

La loi du 11 février 2005 constitue le socle de notre cadre réglementaire à travers une définition du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (Loi 2005-102 du 11 février 2005, Titre 1^{er}, Article 2).

Cette définition marque une avancée notable. Le handicap est ici perçu en y incluant l'environnement : il résulte certes d'une altération de certaines fonctions, mais aussi de l'inadaptation de l'environnement, de sorte que la personne en situation de handicap ne peut pas toujours être autonome sans adaptation de celui-ci.

De cette définition découlent le droit à la compensation et d'autres principes fondamentaux à savoir :

- **Le principe fondamental de compensation** : la personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap, ce qui permet de couvrir les besoins en aides humaines, techniques ou animalières ;
- **Le principe fondamental d'accessibilité généralisée** : non seulement le bâti doit être accessible, mais plus généralement toute la société doit être accessible : accessibilité de l'information, des loisirs, des formations, du travail, des transports... ;
- **Le principe fondamental de non-discrimination** : aucun candidat handicapé, ayant fait l'objet d'une orientation en milieu ordinaire de travail, ne peut être écarté, en raison de son handicap, d'un concours ou d'un emploi sauf si son handicap a été déclaré médicalement incompatible avec la fonction à laquelle il ou elle postule ;

- La création du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (**FIPHFP**) qui finance des actions pour favoriser leur emploi. Il perçoit les contributions des employeurs publics qui ne remplissent pas l'obligation d'emploi de 6% d'agents en situation de handicap ;
- **L'obligation de rendre les locaux accessibles** (dans un délai de dix ans), à toute personne handicapée, notamment dans les parties ouvertes au public. Depuis 2014, un décret puis une circulaire ont accordé des délais supplémentaires.

C'est donc la loi de 2005 qui fixe les modalités de l'accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur, avec, si besoin, les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. Cette loi instaure l'accès « à tout pour tous » et un « droit à compensation ». Elle affirme le droit à la scolarisation : « tout enfant ou adolescent doit être inscrit dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche de son domicile ». Elle conçoit le droit pour tous à une véritable information par un accès à la communication électronique : dans son article 47, les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics doivent être accessibles aux personnes handicapées. L'accessibilité concerne tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation.

Ceci se traduit, pour les établissements d'enseignement supérieur, par **l'obligation de rendre l'information tant administrative que pédagogique accessible aux usagers**, par tout moyen, notamment électronique. Très prometteuse à cet égard, la loi prévoit, dans son article 19, que **les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés** et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire (art. L112-5 du code de l'éducation).

Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait le premier grand traité du XXI^e siècle en matière des droits de l'Homme : la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Le 7 septembre 2007, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a signé **une Charte Université-Handicap** qui a permis de favoriser, dans tous les établissements, le développement d'une dynamique favorable aux étudiants handicapés. Il s'agit de faciliter l'accès des lycéens à l'université par la mise en place et la promotion de structures dédiées au handicap dans les universités.

Dans le même temps, la **Conférence des Grandes Écoles a signé une Charte Handicap** le 23 mai 2008, encourageait les Grandes écoles à nommer des référents handicap et à développer des dynamiques inclusives.

En matière d'examens et concours, les médecins du SUMPPS/SIUMPPS désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) communiquent à l'autorité administrative compétente leur avis relatif aux aménagements des

modalités de passation des examens (aides techniques, aides humaines, temps de repos, temps majoré, etc.).

Une nouvelle **Charte Université-Handicap du 4 mai 2012** a été signée par le Ministère. Elle a pour objectifs de consolider les dispositifs handicap, de développer la politique des ressources humaines en matière de handicap, de rendre plus lisible la recherche sur le handicap et de permettre l'accessibilité des services.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la secrétariat d'État chargé des Personnes Handicapées et la CGE ont signé la **2^{ème} Charte Handicap CGE le 11 février 2019** « *pour une dynamique toujours plus inclusive dans les Grandes écoles* » avec comme nouveaux objectifs d'améliorer le continuum « *études secondaires / études supérieures / vie professionnelle* », de promouvoir la vie étudiante comme vecteur inclusif majeur, de garantir l'accès au sport pour les étudiants en situation de handicap, dans la dynamique lancée par la désignation de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de faciliter la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap.

Schéma Directeur Handicap

Une circulaire² du 4 septembre 2012 préconise la prise en compte du handicap dans tous les projets de loi. Enfin, **la loi ESR du 22 juillet 2013** fait obligation aux établissements d'adopter un schéma directeur des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

L'article L712-6-1 du code de l'éducation précise : « le conseil académique en formation plénière (...) propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap ».

L'article L712- 3 du code de l'éducation prévoit que « le conseil d'administration adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi ».

² Circulaire interministérielle émanant du Premier Ministre

III. État des lieux de la situation du handicap de CentraleSupélec

Le bien-être et la pleine participation des personnes en situation de handicap aux missions et à la vie de l'école sont une priorité pour CentraleSupélec. Depuis leur nomination, le référent handicap et la correspondante handicap portent les actions en faveur de l'accompagnement des étudiants et des personnels : notamment présentations lors des amphithéâtres de rentrée, campagne d'information sur les démarches et les droits, organisation de sensibilisation ou de formation des acteurs en lien avec les étudiants ou les personnels... L'incidence de cette politique volontariste se traduit dans l'évolution du nombre d'étudiants et de personnels qui se font connaître auprès de la mission handicap, et qui sont de fait mieux accompagnés. Cette progression est illustrée ci-après.

Statistiques (années scolaires) relatives aux étudiants :

Année scolaire	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Élèves ingénieurs recensés auprès de la mission handicap	14	23	35	39
dont handicap temporaire		1	6	9
Nombre d'élèves ingénieurs	3002	2942	2952	2762
Pourcentage d'élèves ingénieurs handicapés recensés	0,5%	0,8%	1,2%	1,4%

Statistiques de janvier 2019 relatives au personnel de l'école :

Année civile	2015	2016	2017	2018
Effectif	905	902	883	883
Agents déclarés au FIPHFP (Supélec Déclaration Agefiph)	10 +6	15	18	23
Pourcentage	1,79%	1,6%	2%	2,6%

Ces chiffres ont été présentés au CHSCT le 11/06/2019 avec le Bilan annuel des activités Santé/Handicap

N.B : Il est à noter que selon notre obligation d'emploi de BOE de 6%, notre contribution financière après prise en compte de dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes

au FIPHFP a été de 98 682,52 € en 2015, 255 579,29 € en 2016, 228 195,68€ en 2017 et **180 637,08 € pour l'année 2018 versée en 2019.**

Éléments de comparaison – statistiques sur l'Université Paris-Saclay 2017-2018 et 2018.

Statistiques 2017/2018 (juin 2018) relatives aux étudiants :

Etablissement	UEVE	UPSud	UVSQ	ENS Paris-Saclay	Agro ParisTech	Centrale Supélec	IOGS	IVICA ³	Total
Nombre étudiants total	11568	31100	15811	1700	1005	2952	500	105	64289
Nombre étudiants handicapés suivis	201	483	185	10	1	35	1	15	926
Pourcentages	1,7%	1,6%	1,2%	0,6%	0,1%	1,2%	0,2%	14,3%	Moyenne 1,44%

Statistiques janvier 2018 relatives au personnel :

Etablissement	UEVE	UPSUD	UVSQ	ENS Paris-Saclay	Agro ParisTech	Centrale Supélec (3 campus)	IOGS	IVICA	Total
Nombre salariés	968	3314	1409	488	800	883	70	10	7976
Nombre Salariés handicapés	48	86	46	22	12	23	0	0	237
Pourcentages	4,9%	2,6%	3,3%	4,5%	1,5%	2,6%	0%	0%	Moyenne 2,9% ⁴

³ L'Institut Villebon Charpark est un groupement d'intérêt public dont les membres fondateurs sont la Comue Université Paris-Saclay, les écoles d'ingénieurs de ParisTech représentées par l'Institut d'optique Graduate School, l'Université Paris-Sud, l'Université Paris Descartes, l'Université d'Evry Val d'Essonne, l'ENS Paris-Saclay, la Fondation ParisTech qui fédère les entreprises partenaires.

⁴ A mettre en perspective avec les 6% d'obligation d'emploi

Cadre bâti : bâtiment nouveau

L'école se compose de 4 campus (campus de Gif Paris-Saclay, campus de Metz, campus de Rennes et le site de Pomacle).

Le parc des bâtiments se compose de 2 bâtiments neufs et 4 bâtiments dont la date de construction est antérieure à 1980.

Les bâtiments neufs sont conformes aux normes d'accessibilité, les bâtiments des campus ont déposé et mis en œuvre leur AD'AP. Le bâtiment BREGUET du campus de PARIS-SACLAY n'est pas complètement conforme, une restructuration globale du bâtiment est projetée.

Tous les bâtiments de l'établissement sont classés ERP type R excepté le bâtiment du GEEPS classé code du travail (petit bâtiment de 1000m²).

ETAT DES LIEUX PATRI. Données générales	PARIS-SACLAY (Breguet)	PARIS-SACLAY (GeePs)	PARIS-SACLAY (Eiffel)	PARIS-SACLAY (Bouygues)	Rennes	Metz
Année construction	1974	1980	2017	2017	1972	1985
Surface SUB (m ²) à vérifier	36 000	2500	40 000*	19000*	10 500	9900
Catégorie ERP	2	5	1	1	3	3
État de vieillissement	Peu S	S	TS	TS	S	S

Tous les bâtiments neufs et tous les ERP respectent les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). En revanche les plans de réhabilitation des bâtiments les plus anciens et leur mise aux normes font l'objet d'un étalement dans le temps selon l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Parmi les travaux qui ont été réalisés dans les 3 dernières années pour respecter les normes d'accessibilité, les 39 mises en conformité repérées dans l'Ad'AP sur le campus de Metz ont été effectuées ainsi que les 19 mises en conformité repérées dans l'Ad'AP sur le campus de Rennes. Quelques exemples suivent :

Sur le campus de Metz,

- Création de places adaptées sur parking (norme = 6)
- Mise en place bandes podotactiles (traversées de chaussée)
- Disposition de tablette sur la banque d'accueil
- Prolongation des mains courantes escalier

Sur le campus de Rennes,

- Renforcement signalétique extérieure
- Création d'un ascenseur
- Adaptation des sanitaires
- Renforcement de l'éclairage

Implication de la Recherche

Bien qu'il n'y ait pas de laboratoire dédié au handicap au sein de l'école, plusieurs travaux et recherches en lien sont conduits par ses enseignants-chercheurs et chercheurs. Les recherches se déclinent autour des innovations scientifiques – en mathématiques appliquées à la santé, intelligence artificielle, neurosciences, robotique, sciences du mouvement.

On peut notamment citer les contributions suivantes, pour lesquelles le handicap est identifié comme objet directement visé ou indirectement concerné :

Laboratoire GeePS

- Transmission d'énergie sans contact pour application biomédicale : télé-alimentation d'un implant via une rectenna
- Intervention et administration de médicaments, ciblés avec une grande précision dans les thérapies intégrées conviviales.
- Prévention des troubles dépressifs grâce à un capteur communicant sur patch, à travers les gestes du quotidien
- Optimisation d'un actionneur électromagnétique d'assistance ventriculaire.
- Etude des mécanismes résistance de biofilms au traitement plasma
- Etude du traitement de cellules cancéreuses par plasma froid à pression
- Technologie radar pour détection sans contact de signaux vitaux

Laboratoire IETR/FAST (Rennes)

- Rééducation des Praxies faciales chez des paralysés cérébraux via un Avatar interactif
- Thérapie numérique pour le traitement des acouphènes chroniques

Laboratoire LGI

- Conception universelle et prise en compte des personnes en situation de handicap dès la réflexion sur le design des objets et surtout des processus

Laboratoire LGPM

- Nouveaux types de biofilm pour augmenter la durée de vie des prothèses et réduire les infections chez les personnes implantées

Laboratoire LORIA/Simbiot (Metz)

- Développement d'une électronique de commande de fauteuil roulant électrique tout-terrain permettant, à terme, de mettre en place des applications connectées

Laboratoire LuMin

- Optimisation des conditions d'une thérapie photodynamique ciblée efficace par nanotechnologie

Laboratoire L2S

- Amélioration des thérapies par stimulation profonde cérébrale (Deep Brain Stimulation (DBS) pour mieux soigner la maladie de Parkinson
- Développement de lois de commande dans le cadre de la robotique collaborative pour une meilleure maîtrise du déplacement et de l'évitement d'obstacles des fauteuils roulants électriques

Laboratoire MICS

- Analyse de posture pour usager de fauteuil roulant : Interaction sur Simulateur RV
- Prothèses pour les malentendants et simulation des acouphènes
- Adaptation automatisée de manuels scolaires pour les élèves en situation de handicap
- Exploration des bénéfices de la gamification pour l'évaluation et la réhabilitation sensorimotrice dans les troubles du spectre autistique
- Effets secondaires de la radiothérapie chez les enfants
- Outil d'analyse de donnée d'insomnie et aide à l'orientation diagnostique

A l'occasion de la mise en place du schéma directeur, l'Ecole amplifie son implication, par un plan d'action stratégique incluant notamment (voir infra) :

- Nomination d'un correspondant « recherche et valorisation sur le handicap »
- Réalisation systématique d'un recensement (cartographie) des travaux portant sur le handicap
- Visibilité et valorisation des travaux en lien avec le handicap
- Sensibilisation des chercheurs et encouragement aux travaux portant sur des applications en lien avec le handicap

Ces actions structurantes ont pour objectif d'amplifier significativement les recherches autour du handicap au sein de l'Ecole, de prendre en compte avec une cohérence accrue toutes les dimensions de la recherche (fondamentale, technologique, médicale, clinique, sociologique et opérationnelle), de favoriser l'établissement de nouvelles actions en partenariat et ainsi d'apporter des réponses innovantes et adaptées en termes de progrès technologie, économique et humain.

IV. Un programme d'action 2020-2025 en 6 axes

1. Accompagner les élèves/étudiants en situation de handicap ou à besoin spécifique ;
2. Former les étudiants, personnels et la formation tout au long de la vie
3. Mettre en place une politique de Ressources Humaines en faveur des personnes handicapées ;
4. Développer l'accessibilité des services, informer, sensibiliser, communiquer ;
5. Inclure le handicap au cœur de la recherche et de l'innovation ;
6. CentraleSupélec dans son environnement.

IV.1 Accompagner les élèves/étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques

IV.1.1 Renforcer l'information auprès des lycéens

Lors de la rentrée 2017, selon les chiffres de la DGSIP, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français comptait 29 989 étudiants déclarés en situation de handicap (ESH) dont 91% sont recensés à l'université, 3,8% dans les écoles et 5,2% en STS ou en CPGE. Il apparaît une augmentation constante, en moyenne de 13,5% par an, depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005. Dans ces établissements, les étudiants s'inscrivent plus fréquemment en IUT, lettres, sciences humaines et filières paramédicales. Il est donc important de mieux informer les lycéens, femmes ou hommes, sur l'ensemble des mesures d'accompagnement dans toutes les filières.

La sensibilisation est le levier principal pour développer un établissement inclusif. Les lycéens comme les étudiants manquent souvent d'information pour obtenir les aménagements dont ils ont besoin. 80% des ESH recensés bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé, et 81% des ESH recensés bénéficient d'un aménagement des modalités de passation des examens. Ainsi le taux de représentativité des ESH par rapport à la population totale est de 1,6% pour les universités, 1,1% pour les écoles d'enseignement supérieur et 0,5% pour les STS et CPGE.

Action	Pilotes et moyens	Évaluation
Communiquer sur les capacités d'accompagnement du handicap à CentraleSupélec auprès des classes préparatoires et des banques de concours et de toutes les filières de recrutement (IUT, licence, Dual diplômes, ...).	Direction de la communication, Référent Handicap.	Nombre de lycéens informés :
Contribuer à un événement annuel en direction des lycéens, de leurs familles, des associations, conseillers d'orientation.	Direction de la Communication.	Nombre de participants à l'événement :

IV.1.2 Soutenir et une valoriser le tutorat vers des lycéens et des étudiants

Aborder les études supérieures est une étape clé pour tout étudiant, c'est aussi un changement à anticiper pour un étudiant handicapé qui passe du Lycée à l'enseignement supérieur. L'accompagnement des ESH doit être personnalisé. À cet égard, les tutorats entre étudiants en situation de handicap et valides se développent de plus en plus dans les universités et grandes écoles car ils offrent d'excellents résultats et profitent également aux tuteurs comme aux tutorés. Il passe par la mise en place d'une politique de tutorat dès le lycée afin de faciliter leur accès et leur intégration au sein de l'enseignement supérieur.

Depuis 2014, un « tutorat de jeunes en situation de handicap » est déployé au sein de l'École, sur les campus de Paris-Saclay et de Rennes. Des élèves effectuent des séances

de soutien auprès de collégiens, et lycéens en situation de handicap. Le programme, qui se décline en 2 dispositifs avec une association (la Fédéeh) et une entreprise (Sopra-Stéria), comprend une formation, un accompagnement et est sous la supervision du relais handicap du campus. Généralement, une dizaine d'élèves participent au programme. La participation à ce programme a été adossée dans la maquette du cursus Supélec à un électif « tutorat de jeunes en situation de handicap ». Le programme de tutorat handicap a été présenté à la conférence Handiversité 2018 et à la conférence internationale AIPU 2018.

Action	Pilotes et moyens	Évaluation
Consolider, développer et coordonner les programmes de tutorats parmi les dispositifs existants à CentraleSupélec et/ ou en mobilisant des tuteurs étudiants de l'école.	Référént handicap, relais campus handicap, correspondant entreprise.	Nombre de tutorats créés avec des étudiants volontaires :
Valoriser la participation au tutorat dans le cadre du cursus ingénieur CentraleSupélec : crédit ECTS, création d'un label/certificat.	Directeur des études, Direction des programmes, Référént handicap.	Nombre d'étudiants obtenant le certificat :
Contribuer à l'essaimage et au développement du tutorat à l'échelle de Paris-Saclay et sur les campus de l'école.	Référént CentraleSupélec, relais campus handicap.	Nombre de dispositifs de tutorat ; nombre d'établissements participants ; ; nombre de tutorats créés avec des étudiants volontaires :.

IV.1.3 Organiser le recensement à l'échelle de l'école et de l'Université Paris-Saclay

L'amélioration de la qualité de nos actions en faveur des ESH passe avant tout par une connaissance aussi précise que possible de ces étudiants, de leurs besoins et de leurs attentes durant leurs études et pour leur insertion professionnelle à venir et la connaissance des dispositifs d'accompagnement existant au sein de chacun des établissements membres.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Contribuer aux recensements des étudiants handicapés.	Référent/Relais et Correspondant/Relais handicap,	Qualité et niveau de précision des informations qui remontent au GT handicap :

IV.1.4 Agir sur la participation à la vie étudiante et à un environnement handi-accueillant

Les activités de vie de campus font partie intégrante des cursus universitaires. Elles facilitent les échanges entre étudiants, entre étudiants et enseignants chercheurs ou entre étudiants et entreprises. Elles facilitent également l'ouverture des étudiants sur le territoire et contribuent à leur formation en tant que citoyen. Il importe de permettre à chacun de participer à l'ensemble des activités offertes dans le cadre de la vie de campus. Or, les structures handicap n'ont pas vocation à accompagner les étudiants handicapés dans les activités culturelles, sportives ou à visée sociale. Il est donc important de tout mettre en œuvre afin de permettre aux étudiants handicapés de participer à des activités sportives ou culturelles, en milieu universitaire (les SUAPS, les Associations Sportives universitaires FFSU, les clubs universitaires quand ils existent), et de favoriser ainsi leur insertion sociale.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Proposer un accompagnement sportif pour chaque ESH. Renforcer les moyens et le volume des activités handisport ; offre sur le portail sport de l'Université Paris-Saclay– mettre en évidence que c'est au travers de la mutualisation qu'une offre de sport accessible aux élèves comme aux personnels est possible. Aujourd'hui handi basket, cecifoot volley assis etc...	Service des sports, associations sportives, SUAPS.	Nombre d'activités sportives ouvertes aux ESH : Nombre ESH pratiquant une activité sportive :
Valoriser l'engagement étudiant au service des étudiants handicapés à travers des dispositifs ECTS, supplément au diplôme.	Directeur des études Direction des Programmes, correspondante vie associative, direction de vie de campus et référent handicap.	Nombre d'étudiants volontaires pour assurer un accompagnement Nombre de diplômes valorisant l'engagement
Mettre en valeur la pratique des arts autour de la mise en place	Correspondante vie associative, BDE, BDA,	Nombre d'événements ouverts aux ESH:

de festival, spectacle incluant des ESH.	VP étudiant, Dpt langues et cultures.	
Développer des partenariats avec les résidences étudiantes de proximité (à titre principal Césal, mais aussi CROUS, SERGIC ...) pour des logements réservés ; Informers les étudiants des modalités d'accès à des logements adaptés. Vérifier pour chaque campus de province que les ESH sont bien logés en priorité. A Gif, se concerter avec Césal pour les priorités accordées aux ESH.	Responsables vie de Campus, SGAE, - CROUS, CESAL (et autres résidences de proximité).	Nombre de résidences ou de studios adaptées ; Nombre d'ESH en résidence CROUS ; Nombre d'ESH en résidences Césal ; Nombre d'ESH en résidences autres à proximité.
Travailler sur l'accessibilité des événements organisés par les étudiants.	Direction vie de campus.	Nombre d'évènements ayant adapté leur projet pour renforcer l'accessibilité :
S'assurer d'une offre en résidence étudiante du campus à l'accueil d'étudiants en situation de handicap lourd.	SGAE, Césal (et autres résidences de proximité), Direction vie de campus.	Nombre d'ESH bénéficiant d'un tel service :

IV.1.5 Créer et soutenir les associations étudiantes en lien avec le handicap

Un volet essentiel de l'intégration des ESH au sein de leur établissement est le regard et l'attitude des autres étudiants à leur encontre. Il est donc important de faciliter la mise en place de réseaux et associations d'étudiants qui constitueront un premier réseau de proximité et contribueront à sensibiliser plus largement l'ensemble des étudiants sur les difficultés rencontrées par beaucoup d'entre eux.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Mise en place d'un réseau de relais de proximité qui s'appuie sur des associations d'étudiants existantes ou à créer. Favoriser et soutenir le développement d'associations étudiantes en lien avec le handicap.	Correspondante vie associative Référent/Relais handicap, les responsables de BDE ou associations existantes, les VP étudiants des conseils académiques, les directions vie de campus.	Nombre d'étudiants volontaires pour participer à ces relais de proximité :

IV.1.6 Agir autour du plan d'accompagnement personnalisé de l'étudiant handicapé (PAEH) et faciliter la procédure de mise en place des parcours et aménagements d'études, d'examens et de concours

L'accompagnement tout au long du parcours des étudiants en situation de handicap implique de nombreux acteurs et services de l'établissement. Il relève dans tous les cas d'une action concertée, entre le service de médecine étudiante, la mission handicap, la Direction de la scolarité et l'équipe pédagogique, ainsi que le service d'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle, ou encore les associations étudiantes de filière. Cette collaboration est indispensable à la mise en place d'un accueil personnalisé de qualité et fait l'objet d'un Plan d'accompagnement personnalisé de l'étudiant handicapé (PAEH).

Tout étudiant qui souhaite bénéficier d'un aménagement d'étude ou d'examen doit prendre rendez-vous avec un médecin délégué de la CDAPH ou médecin du SUMMPS. Celui-ci transmet ses préconisations au référent/relais handicap pour l'établissement du PAEH. Le directeur de l'établissement, et par délégation le Directeur des études, valide le PAEH compte tenu des besoins et des moyens à mettre en œuvre. Les aménagements sont mis en œuvre par la Direction de la scolarité en considérant l'adéquation des besoins et les aménagements possibles pour chaque situation. Dans le cas où les aménagements relèvent d'un caractère d'urgence, les préconisations sont transmises simultanément aux relais handicap, directeur des études et à la direction de la scolarité.

Dans certains cas, la détermination des aménagements à apporter peut-être portée par une commission ad hoc qui réunit l'équipe plurielle une à deux fois par an pour statuer sur des cas précis.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Mettre en place une démarche d'amélioration continue de l'accompagnement des étudiants ; Relever points d'amélioration et les difficultés ; proposer des améliorations.	Réfèrent/relais handicap, comité stratégique.	Enquête de satisfaction des usagers, Relevé de points d'amélioration.
Faire converger les procédures au sein des cursus/campus ; présenter la procédure dans une note synthétique.	Réfèrents handicap et responsables des formations et de scolarité.	Note synthétique.
Faire une présentation handicap systématiquement à la rentrée pour les niveaux/cursus/campus.	Réfèrent/relais handicap, Direction de la scolarité.	Nombre de présentations tenues :
Déposer/ transmettre les informations sur l'accompagnement aux étudiants et aux acteurs de la scolarité.	Direction de la scolarité, Réfèrent/relais handicap.	Documents partagés :
Etablir les PAEH en lien avec les services de santé des établissements et la scolarité.	Réfèrent/relais handicap service médical, Direction des Etudes, Direction de la scolarité.	Évolution du nombre de PAEH :
Mettre en place des équipes plurielles dans chaque campus en fonction des besoins/situations rencontrés.	Direction des études, direction de la scolarité, Direction de l'accompagnement, médecin, psychologue et réfèrent/relais handicap.	Nombre d'équipes constituées :
Mettre en œuvre les PAEH définis en lien avec les services de santé des établissements et la scolarité.	Direction de la scolarité.	Nombre de PAEH :
Développer les ressources pour la mise en œuvre des aménagements (aides humaines – secrétaires d'examens par exemple, aides techniques – ordinateurs ou logiciels spécifiques).	Direction de la scolarité, DPIET, DISI, Réfèrent handicap, RH.	Liste des personnes ressources ; Liste des matériels mobilisables :.
Prendre en compte les aménagements prévisibles (exemple : durée des examens) dès la construction du calendrier des examens.	Direction de scolarité.	Nombre d'examens avec aménagements anticipés :
Développer des partenariats et conventions avec des acteurs de la prévention et de la santé.	Direction Générale et directeurs de campus, Réfèrent/relais handicap,	Nombre de partenariats réalisés :

	médecins, service médical, associations.	
Développer les liens avec les filières d'admission (concours, CGE, CDEFI, admission sur titre, échanges internationaux ou nationaux) pour anticiper les besoins et faire converger les processus.	Référent handicap, service concours, CGE, DRI.	Nombre d'ESH et de besoins identifiés :
Accompagner les étudiants dans leurs parcours inter-établissements et notamment au sein de Paris-Saclay.	Référents handicap, Services de formation.	Nombre d'ESH réalisant un parcours inter-établissements :
Traduire les documents en anglais.	Référent handicap, département langues et cultures.	Nombre de documents traduits :
Mettre à disposition les PAEH sous forme numérique dans le système de gestion de la scolarité pour faciliter l'accès à ces documents pour les personnes concernées.	DISI, Direction scolarité, relais handicap, référent RGPD.	Mise en œuvre dans l'outil de gestion :

IV.1.7 Développer les partenariats avec les acteurs de droit commun

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement jusqu'au lycée puis en tant que jeunes adultes dans leur insertion professionnelle mais le droit commun prend peu en compte les besoins des étudiants dans l'ESR. L'école souhaite donc s'engager dans des partenariats avec ces acteurs de droit commun pour combler ce manque.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Développer des partenariats avec des acteurs de droit commun, MDPH, FIPHFP, ARS, etc.	Direction Ecole, Direction des campus.	Nombre de partenariats réalisés :
Campus de Rennes : se rapprocher des partenaires académiques locaux (i.e., université de Rennes 1, de Rennes 2, et les écoles partenaires, comme INSA, IMT Atlantique, l'école de Chimie ...).	Directeur campus Rennes.	Nombre de partenariats réalisés :

IV.1.8 Encourager la mobilité internationale

La mobilité internationale dans les études est désormais un facteur important des cursus universitaires et devient un élément fondamental de « l'employabilité » des diplômés. La commission européenne a mis en place un programme de prise en charge des coûts additionnels liés à la mobilité des étudiants handicapés. Une école inclusive se doit de faciliter la mobilité internationale de tous ses étudiants quel que soit leur situation par rapport au handicap.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Faciliter l'accueil dans les meilleures conditions les ESH internationaux par la désignation d'un correspondant au sein de la DRI en lien avec la mission handicap.	DRI, DE ; référent handicap.	Création du lien avec le représentant DRI.
Développer un dispositif pour favoriser la mobilité internationale entrante et sortante des ESH.	Responsables des formations, Direction des relations internationales (DRI), référent handicap.	Nombre ESH en mobilité internationale :

Soutenir la création d'un statut international d'étudiants en situation de handicap (SIESH).	Direction générale, DRI, DE, mission handicap.	Soutien des partenaires universitaires européens (à préciser) :
Identifier/développer des moyens de financements : bourses ou envisager une allocation spécifique pour la prise en charge de frais supplémentaires liés au handicap (financé par les entreprises...).	Présidence, DRI, Direction des études, direction des partenariats, référent/relais handicap.	Nombre de mobilités accompagnées avec des moyens supplémentaires :

IV.1.9 Coordonner les actions avec les entreprises pour faciliter l'insertion professionnelle

L'accompagnement des ESH ne peut se limiter à la seule accession à un diplôme. Comme pour tous les étudiants, le véritable enjeu est leur insertion professionnelle. Or, pour beaucoup d'étudiants, l'insertion professionnelle est facilitée par les premiers contacts avec les entreprises notamment à travers des stages effectués. Il s'agit de développer avec les acteurs pouvant favoriser l'insertion (Direction des Relations Entreprises et de la Valorisation, bureau de la formation en entreprise...) des actions en coordination avec les entreprises locales.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Accompagner les ESH vers l'emploi : aide à la recherche de stage, alternance et emploi.	Direction des Relations Entreprises et de la Valorisation, Direction des Etudes, scolarité, responsable alternance, référent handicap, bureau des stages.	Nombre d'ESH ayant obtenu un stage ou une alternance ou un emploi : dans ce cadre : total :
Compléter le PAEH par un volet insertion professionnelle.	Référent handicap.	Nombre de PAEH incluant un volet insertion professionnelle :
Inciter les étudiants concernés à faire une demande de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).	Référent handicap.	Nombre d'ESH avec RQTH :
Proposer des ateliers spécifiques, en lien avec des partenaires AGEFIPH, FIPHFP, SUMPPS, Fedeeh, Auticonsult, Asperteam, CAP Emploi...	Direction des Relations Entreprises et de la Valorisation, référents handicap.	Nombre d'ateliers réalisés :

IV.2 Former et sensibiliser les étudiants et les personnels

Une politique active en faveur des personnels et des étudiants en situation de handicap ne peut se résumer à l'application plus ou moins généralisée de règlements et de processus. Au contraire il s'agit de transformer l'Ecole par la formation et la sensibilisation de tous ses personnels pour la rendre accessible à l'ensemble des singularités des personnes en situation de handicap.

IV.2.1 Sensibiliser et former les personnels

Concernant les personnels, deux axes sont à privilégier :

- La sensibilisation et l'information au handicap en général
- La formation au handicap et à l'accueil de personnes en situation de handicap dans un service ou une équipe

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Développer les formations au handicap (dont réglementations et handicaps invisibles) pour tous les personnels, notamment les groupes de managers, les services, les personnels d'accueil et les services en relation avec les étudiants, les enseignants...	Responsable des Formations Correspondant/Relais Handicap RH.	Nombre de personnes ayant bénéficié de ces formations :
Développer l'information des personnels, des candidats et des managers par des actions concertées d'information sur l'accompagnement des agents en situation de handicap : informations en amphi sur les campus, communication interne ; site mission handicap.	Service médical, DRH/mission santé-bien-être au travail- handicap, service social, Direction de la communication.	Nombre et nature d'actions réalisées :
Sensibiliser l'ensemble des personnels sur l'inclusion des personnels en situation de handicap au sein des services.	Correspondants et référents handicap, Correspondants RH, Direction de la Communication.	Nombre d'actions de sensibilisation :
Consolider et développer la formation des futurs enseignants : <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire nouveaux enseignants. Créer, en collaboration avec des experts internes/externes des modules de formation à l'usage des enseignants et personnels et à	Service formation.	Nombre de formations dispensées : Nombre d'inscrits à ces formations :

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Faciliter l'accès aux outils informatiques, tableaux numériques afin d'adapter la pédagogie aux différentes contraintes rencontrées par les ESH.	DISI Direction des Etudes, DPIET.	Nombre d'étudiants ayant bénéficié de ces dispositifs et Nombre de parcours de formation utilisant ces dispositifs :
Améliorer la mise à disposition de documents ressources sur le LMS (edunao) de CS, accessibles à tous les enseignants et étudiants. Adapter les formats des documents à différents types de handicaps (ex : mise à disposition des sources tex ou docs selon les besoins).	Pôle pédagogie, Direction des Etudes, DISI.	Pourcentage d'espaces de cours non vides sur edunao :
Encourager et reconnaître la mise en place de dispositifs non-présentiels permettant de prendre en charge l'hétérogénéité des niveaux des étudiants ainsi que la diversité de leurs profils, incluant les profils d'ESH : cours en ligne pour des pré-requis ou des approfondissements, exercices de différents niveaux, parcours d'apprentissages différenciés, etc.	Direction des Etudes, Pôle pédagogie, DISI, référents handicaps.	Nombre d'étudiants bénéficiaires ou nombre de dispositifs de ce type : Pourcentage d'espaces edunao dont le contenu ne se limite pas à du dépôt de documents :
Encourager la mise à disposition des films des cours via le dispositif Ubcast d' « amphi-replay ».	DISI, pôle pédagogie, DPIET.	Nombre de cours filmés et mis à disposition des élèves :
Encourager l'utilisation de tablettes par les enseignants, permettant une diffusion des notes écrites en cours.	DISI, pôle pédagogie, DPIET.	Nombre d'enseignants utilisant des tablettes :

IV.2.6 Mettre le handicap au cœur de la formation des élèves/étudiants.

Il est important pour l'école que ses diplômés soient formés pour être capables de :

- comprendre les enjeux du handicap dans la société et dans le monde professionnel : types de handicap, conséquences sur la vie quotidienne et professionnelle, réglementation
- être un acteur de la politique handicap de l'entreprise, prendre en compte la dimension handicap dans la pratique managériale
- aspirer à faire progresser la société sur la question du handicap, acquérir une culture d'égalité des chances et d'inclusion

Dans cet objectif, l'Ecole a mis en place des activités de formation « Manager la différence : non-discrimination et handicap en entreprise » intégrés dans les cursus Supélec et dans le cursus Centrale

De même dans le cadre des projets pédagogiques, il y a eu régulièrement des projets de réalisation autour du handicap, notamment dans le cadre des pôles projet du cursus ou le support de « La fabrique » comme par exemples :

- projet d'amélioration d'un fauteuil roulant destiné à des compétitions de tennis
- projet de jeux vidéo destinés à des personnes souffrant d'amblyopie ; c'est un projet entrepreneurial en cours qui a déjà remporté un prix d'innovation
- projet de création d'un handikit pédagogique

L'objectif poursuivi pour les prochaines années est de développer ces activités de formation en lien avec le nouveau cursus et dans la perspective de contribuer aux compétences de l'ingénieur CentraleSupélec. Toute opportunité pourra alors être saisie plus aisément en mobilisant les diverses compétences nécessaires et notamment celles spécifiques à la prise en compte d'un handicap.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Favoriser la création d'activités de formation autour du handicap, notamment autour du handicap et management, l'accessibilité numérique et la conception inclusive.	DPE, référent handicap.	Nombre d'activité de formation ;, Nombre d'étudiants : sensibilisés
Favoriser l'accessibilité numérique pour tous ; en faisant remonter les difficultés éventuelles, et par le biais d'ateliers de sensibilisation et par la mise en œuvre de bonnes pratiques.	DPE, référent handicap.	Nombre d'activité de formation ;; Nombre d'étudiants sensibilisés :
Dans le cadre des activités de professionnalisation du cursus ingénieur, proposer des projets en lien avec le handicap, notamment dans les pôles projets ou avec le support de la « fabrique ».	Relais handicap, responsables de pôles projets, la fabrique.	Nombre de projets en lien avec le handicap :
Favoriser les initiations à la langue des signes française pour les étudiants et les professionnels, étudier la faisabilité de la création d'un enseignement pérenne de la LSF par le biais du Département des langues et cultures.	Département des langues et cultures, direction des programmes.	Nombre de formations et personnes formées :
Sensibiliser les enseignants de LV et les élèves aux différentes approches	Département Langues et cultures, Relais handicap.	Nombre d'ateliers réalisés et

pédagogiques utiles pour faciliter les apprentissages du plus grand nombre.		nombre d'élèves sensibilisés :
Intégrer dans le cursus CentraleSupélec une sensibilisation au Universal / Inclusive Design.	Direction des Programmes d'Enseignement, Département Sciences de l'Entreprise.	Nombre d'étudiants sensibilisés :
Identifier des modules qui pourraient être intégrés, les intégrer dans un DU diversité à construire ultérieurement.	Référent handicap, relais campus.	Nombre de modules :

IV.3 Mettre en place une politique de Ressources Humaines en faveur des personnes handicapées

La loi du 10 juillet 1987 a instauré l'obligation d'employer 6% de travailleurs handicapés, disposition réaffirmée par la loi de 2005 actualisée en septembre 2018, avec une volonté politique d'accompagner cette mise en œuvre par un dispositif incitatif de contribution au fonds FIPHFP pour tous les établissements ne respectant pas cette obligation. L'enjeu est non seulement social et politique mais également économique, d'autant que notre taux moyen de personnels en situation de handicap pour CentraleSupélec est de 2,6% et la contribution au FIPHFP pour 2018 s'élève à 180 637,08€.

Depuis 2015 (date de la création de la mission handicap), l'effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est en constante augmentation et ce, indépendamment de l'effectif (cf. tableau page 11) :

L'augmentation régulière des personnels déclarés est liée à plusieurs facteurs :

- une meilleure identification des référent, correspondant, relais Handicap,
- La coordination des interventions entre le service médical, la mission handicap, le service social pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle mais également en cas de besoin dans leurs difficultés personnelles.

IV.3 1 Mieux identifier les bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Il existe une réelle réticence des agents à déclarer leur handicap tant par peur d'être stigmatisés que par crainte de subir un préjudice en matière d'avancement ou d'évolution professionnelle. C'est pourquoi les premières actions de sensibilisation consistent à changer le regard des autres sur le handicap tout en informant les agents en situation de handicap des enjeux pour eux-mêmes comme pour l'École à accepter de déclarer leur handicap au titre d'une RQTH. Cette déclaration est la première étape d'un accompagnement adapté à chacun, condition essentielle d'un meilleur épanouissement personnel sur son lieu de travail.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Communiquer et sensibiliser les personnels sur la déclaration de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).	Les correspondant/relais handicap, les médecins de prévention, le service social.	Évolution du nombre de déclarations RQTH :

IV.3.2 Améliorer le recrutement par une meilleure diffusion des propositions d'emploi auprès des bons relais

Le recrutement d'une personne handicapée peut passer par les mêmes structures et circuits que pour tout autre public. L'ouverture de postes réservés « BOE » (bénéficiaire obligation d'emploi) est mal connue. La conséquence est que ces structures et réseaux ne sont absolument pas moteurs pour faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de compléter la démarche de recrutement en transmettant les avis de recrutement aux structures d'aide aux personnes handicapées.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Faire apparaître les coordonnées des correspondants handicap sur les pages de recrutement du site internet et passer par les réseaux associatifs pour transmettre les avis de recrutements.	DRH, responsable recrutement, correspondant handicap.	Nombre de BOE présentant une candidature (candidature spontanée, réponse à une offre) :
Rendre davantage visibles nos annonces auprès des PEH, et en insistant sur l'accessibilité aux PEH dans le contenu de nos annonces.	Les responsables de services, DRH et chefs de services concernés, responsable du recrutement.	Nombre de postes ouverts :

IV.3.3 Sensibiliser et former l'ensemble des personnes en charge du recrutement

Le recrutement est un enjeu majeur pour toute entreprise, à plus forte raison pour un établissement d'Enseignement supérieur dont la mission est de former des futurs cadres et chercheurs. Il est donc important de bien former les personnes en charge du recrutement afin de leur permettre de recruter des personnes en situation de handicap en s'adressant aux bons réseaux afin de garantir l'adéquation entre la personne recrutée et le poste à pourvoir.

Le recrutement d'agents en situation de handicap est une obligation légale et un enjeu économique. Il est donc important que les personnes en charge du recrutement soient sensibilisées sur ces enjeux.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Former et informer les responsables RH sur les enjeux économiques et humains à recruter des personnes handicapées et sur les différents réseaux, associations facilitant l'insertion professionnelle, forum de sensibilisation et réseau de recrutement pour faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap.	Correspondant Handicap auprès des personnels en coordination avec le responsable de la formation, Direction des Ressources Humaines/Direction Générale des Services.	Évolution du pourcentage d'agents en situation de handicap :
Mettre à disposition les éléments d'information sur la reconnaissance de la RQTH dans les bureaux où les entretiens de recrutement ont lieu, où les agents sont reçus au sein de la direction des Ressources humaines, du service médical, des lieux de vie etc...	Correspondant handicap et service de recrutement, communication interne, Direction des Ressources Humaines.	Évolution du pourcentage d'agents en situation de handicap :

Intégration du questionnaire de recueil des besoins au dossier administratif d'embauche, d'accueil depuis 2019.	Correspondant Handicap, service recrutement et les gestionnaires RH.	Évolution du pourcentage d'agents en situation de handicap :
---	--	--

IV.3.4 Mettre en réseau les correspondants handicap des directions RH

Le Projet Paris-Saclay a permis de créer des réseaux par métier afin de développer les approches communes, rechercher des synergies entre les différents services et mutualiser tout ce qui présente un intérêt en termes d'efficacité. En particulier un Sous-Groupe Métier RH réunit l'ensemble des directeurs RH des établissements membres, il paraît donc naturel de prolonger cette démarche par une mise en réseau de leurs correspondants Handicap.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Renforcer le réseau des directeurs des Ressources Humaines en créant un GT propre aux correspondants handicap afin de partager les bonnes pratiques dans le recrutement et la gestion des personnels en situation de handicap.	Directeur des Ressources Humaines, responsable du recrutement, correspondant/ relais handicap des personnels.	Nombre de réunions et d'actions mises en place par le réseau :

IV.3.5 Partager les réflexions et solutions sur les mesures d'aménagement de poste

Le recrutement ou le maintien d'agents en situation de handicap au sein d'un service passe en partie par notre capacité à adapter les postes de travail au handicap de chaque agent. Il est donc important de prévoir chaque année des moyens financiers pour adapter les postes et faciliter l'intégration de ces agents dans leur service.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Prévoir un accompagnement spécifique et matériel, à la demande, pour les services qui accueillent un agent en situation de handicap.	La direction de l'école, le correspondant/relais handicap, le service de médecine de prévention, la direction des Ressources Humaines et les chefs de service.	Nombre de postes aménagés :
Développer la relation entre le correspondant handicap et le service médical sur les campus/sites pour un suivi adapté à chaque visite médicale.	Correspondant/relais handicap, service médical, gestionnaires Ressources Humaines.	Nombre de réunions et dossier traités en coordination :

IV.3.6 Encourager la mobilité internationale des enseignants-chercheurs

Les activités des enseignants-chercheurs sont réalisées dans un environnement international. De plus l'Ecole dispose de campus, et de partenariats internationaux. Une école inclusive se doit de faciliter la mobilité internationale de ses personnels et plus particulièrement de ses enseignants-chercheurs quelle que soit leur situation par rapport au handicap.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Elaborer un dispositif pour favoriser la mobilité internationale entrante et sortante des Enseignants-chercheurs en situation de handicap.	Direction des relations internationales, Direction des Ressources Humaines.	Nombre d'EC en situation de handicap en mobilité internationale :
Identifier/développer des moyens de financements : bourses ou envisager une allocation spécifique pour la prise en charge de frais supplémentaires liés au handicap (financés par les entreprises...).	Direction des relations internationales, Direction des Ressources Humaines.	Nombre de mobilités accompagnées avec des moyens supplémentaires :

IV.4 Développer des outils numériques, améliorer l'accessibilité des structures et services, communiquer

IV.4.1 Assurer le suivi du programme de renforcement de l'accessibilité du cadre bâti

Au-delà des obligations réglementaires, l'accessibilité aux bâtiments est le premier critère objectif et visible d'une école inclusive. Or, si les établissements d'enseignement supérieur ont déjà beaucoup fait dans ce domaine, beaucoup reste à faire nonobstant les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) par lesquels les structures s'engagent sur un calendrier de travaux.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Formaliser dans les contrats d'objectifs et moyens les petits travaux immobiliers d'accessibilités inférieurs à 30 000€ et recenser les gros chantiers en prévision du CPER 2020 – 2025.	DPIET et DGS.	Nombre de travaux réalisés de mise en accessibilité :
Pour tous les campus, définir des trajets inter bâtiments sécurisés et facilités, et en prenant en compte les résidences et les accès aux transports.	DPIET, Direction Campus Metz et Rennes et en lien avec CROUS, CESAL (et autres résidences de proximité), et les collectivités territoriales.	Trajets définis :
Pour tous les campus, formaliser une fiche sur les accès et cheminement et la mettre à disposition sur tous les sites de l'école.	DPIET, Dircom, Direction Campus Rennes et Metz.	Fiches partagées :
Faire tester les aménagements par les usagers en situation de handicap et le cas échéant prévoir les mesures correctives.	DPIET, conseiller de prévention, correspondant/Référent/relais handicap, associations étudiantes.	Nombre d'aménagements testés, nombre d'aménagements validés :
Utiliser l'adresse électronique générique prevention@centralesupelec.fr pour faire remonter à la Conseillère prévention les problèmes d'accessibilité et toutes les informations relatives aux risques en cas d'évacuation.	Direction du patrimoine, services hygiène et sécurité, Référent/relais handicap, Correspondant/relais handicap, Conseiller de prévention/Assistants de Prévention, Direction des services informatique.	Nombre de demandes faites :

IV.4.2 Assurer l'accessibilité des ressources documentaires

Accessibilité des ressources physiques des bibliothèques

Les bibliothèques bénéficient d'un emplacement en rez-de-chaussée sur chacun des 3 campus permettant une bonne accessibilité des locaux et des ressources documentaires (livres et revues) en libre-accès : les rayonnages sont soit 100% accessibles (hauteur 1,20m) soit 80% (hauteur 2,10m ou 2,30m). Un personnel de bibliothèque (ou le soir un vacataire étudiant) est toujours disponible dans les locaux pour donner accès aux ressources situées à une hauteur inadaptée, comme pour donner accès aux ressources conservées en magasin.

Au niveau des services, les 3 points d'accueil des bibliothèques soit sont à une hauteur adaptée (Metz et Rennes) soit disposent d'un espace adapté à l'accueil de PMR (campus Paris-Saclay, retour de la banque d'accueil). Pour le Learning center de l'Université Paris-Saclay, un comptoir d'accueil complètement accessible est programmé. Sur le campus de Paris-Saclay, l'équipement de la bibliothèque en automate de prêt a été réalisé grâce à un meuble prenant en compte l'accessibilité. De même, les bibliothèques offrent un accès et une assistance à un multi copieur permettant aux étudiants de scanner gratuitement.

Aucun fonds documentaire spécifique n'a été développé en gros caractères faute de demande (expérience à Supélec non suivie d'emprunt) et aucune des bibliothèques ne propose de service spécifique tel qu'un logiciel d'agrandissement comme Zoomtext.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Vu l'amplitude des horaires d'ouverture et la « neutralité sociale » d'un service comme la bibliothèque pour les porteurs de handicap, proposer la bibliothèque comme point d'accès pertinent à des équipements spécifiques.	Direction bibliothèque.	Nombre de projets d'équipements traités en coordination :

Accessibilité des ressources numériques

Le site web de la bibliothèque est hébergé sur le site institutionnel et répond aux mêmes critères d'accessibilité (cf. audit des sites web DISI/DirCom), et l'outil de découverte Focus, principal point d'accès à la documentation physique et numérique a été développé pour répondre aux normes d'accessibilité.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Un diagnostic est à conduire pour vérifier que Focus répond bien aux normes d'accessibilité.	Direction bibliothèque, Administration consortiale Focus Paris-Saclay	% d'accessibilité de Focus :

L'exception handicap au droit d'auteur est mal connue et non mise en œuvre auprès des éditeurs avec lesquels la bibliothèque collabore, ce qui suppose une demande d'habilitation dont la pertinence est à instruire.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Développer une meilleure connaissance de l'exception handicap au droit d'auteur.	Direction bibliothèque, Réfèrent handicap.	Retour d'expérience d'un établissement ESR habilité oui/non :

Médiation sur le handicap, des actions à conforter

Soutenues par un tissu associatif riche autour de la lecture et du handicap et par l'action du ministère de la culture sur l'accessibilité en bibliothèque les bibliothèques de CentraleSupélec ont proposé en 2019 une animation dans le cadre de la Nuit de la lecture préparée par l'association Les doigts qui rêvent.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Répertorier les initiatives du réseau de lecture publique pour conduire une action plus coordonnée pour faciliter la lecture auprès des publics étudiants empêchés.	Direction bibliothèque.	Liste des services disponibles communiquée au réfèrent handicap.
Dans le cadre de la Nuit de la lecture, un projet de collaboration avec l'institut Neurospin pourrait aboutir en 2021 : une conférence ou un programme de collaboration sur le thème de l'analyse des troubles dys dans la lecture. Une dimension grand public s'appuierait sur le réseau de lecture publique très sollicité sur ces questions de troubles des apprentissages et une dimension scientifique porterait sur l'analyse et la remédiation des mécanismes cérébraux affectés par ces troubles pour la lecture.	GT Nuit de la lecture Paris-Saclay.	Intervention Neurospin dans le programme Nuit de la lecture oui/non :

IV.4.3 Améliorer et adapter l'accessibilité aux ressources numériques

Le numérique est devenu un outil incontournable, tant dans la vie quotidienne des personnes que dans l'accès à la connaissance et aux échanges de données. À ce titre, il impacte directement les apprenants dans leur vie universitaire. Favoriser l'accès de tous aux outils numériques est donc un enjeu fort pour les étudiants en situation de handicap et l'un des piliers de l'égalité des chances. Par ailleurs la CPU a signé avec plusieurs ministères en septembre 2015 la « **Charte pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les formations numériques** » engageant chaque établissement à nommer un référent en matière d'accessibilité numérique. En décembre 2018, la charte CGE insiste également l'enjeu de favoriser l'accessibilité, avec les équipes dédiées, en charge notamment de la communication, de l'environnement numérique de travail et les plateformes pédagogiques.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Nommer un référent accessibilité numérique pour l'école.	Direction Générale, DISI.	Nomination du référent accessibilité numérique.
Déployer toutes les ressources disponibles sur l'accessibilité numérique notamment ceux les cours réalisés dans le cadre du projet FANANF (formation à l'accessibilité numérique pour l'accessibilité numérique des formations) sur la plateforme e-campus.	Direction de la communication, DISI.	Nombre de cours déployés réalisés :
Proposer le cours « accessibilité numérique » à tous les étudiants et personnels inscrits sur e-Campus.	DISI, Direction de la communication, Direction des études, Direction des Ressources Humaines.	Nombre d'inscriptions au cours :
Former les personnels de la DSI et les Dircom à l'accessibilité numérique.	Direction Générale, DRH, DISI, Direction de la communication.	Nombre d'agents de la direction des Services Informatiques et Direction de la Communication formées :
Recenser les outils existants et veiller à leur diffusion au sein de l'école.	DISI.	Nombre d'outils recensés :
Veiller à l'accessibilité des sites WEB et intranets ; faire un audit d'accessibilité et déterminer un plan d'action en résultant.	DISI, Direction de la communication.	Pourcentage des sites WEB et intranets accessibles :

IV.4.4 Réaliser et diffuser des supports de communication à chaque type d'action et de catégorie de personnels, étudiants ou élèves

La communication est au cœur de toute activité humaine et collective, il est donc important d'accompagner nos actions d'une communication ciblée sur les populations concernées, mais également sur l'ensemble des communautés universitaires. Car c'est par la communication que l'Ecole pourra lever des préjugés et favoriser l'intégration de toutes les personnes en situation de handicap.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Réaliser des supports de communications vers les actions et catégories identifiées.	Direction de la communication, Référent et Correspondant/Relais handicap.	Nombre et nature des supports réalisés et partagés :

Associer un expert du handicap (interne ou externe) au sein des équipes projet afin d'intégrer la dimension handicap et accessibilité dès le lancement des projets, dans la communication autour des actions et évènements.	Direction de la communication.	Accessibilité effective des informations, actions et évènements aux personnes en situation de handicap :
Pour la fiche évènement et les documents d'organisation d'évènements, insérer systématiquement une question « avez-vous des besoins spécifiques (accessibilité, ...) ? si oui, lesquels ».	DPIET, Dircom.	Prise en compte de cette question dans l'organisation :

IV.4.5 Développer le portail unique « Mission handicap » sur le site internet de CentraleSupélec

Le développement d'un portail unique « Mission handicap » permet l'accès à une information claire et exhaustive sur toutes les questions autour du handicap (dispositifs, formations, cours, pratiques, aménagement, accessibilité...). Il est la porte d'entrée de notre école inclusive et permet de s'articuler avec tous les sujets concernés.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Développer et intégrer le portail handicap de l'école, point d'entrée unique destiné aux étudiants, personnels, entreprises, recherche... Articuler avec les éléments pertinents des webs internes et externes.	Direction de la communication, référent et correspondant handicap, Learning Center.	Création des pages dédiées et nombre de visites sur le site :

IV.5 Inclure le handicap au cœur de la recherche et de l'innovation

IV.5.1 Donner une plus grande visibilité aux travaux de recherche

CentraleSupélec étant un établissement pluridisciplinaire, la question du handicap est déjà présente dans des travaux de recherche, en revanche nous ne disposons pas de synthèse présentant l'ensemble des résultats. Il est important de donner une plus grande visibilité à tous ces travaux, notamment des projets étudiants plus difficiles à détecter mais souvent innovants.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Nommer un correspondant recherche et valorisation.	Direction de la Recherche et Direction des relations entreprises et de la valorisation.	Nomination du correspondant recherche et valorisation :
Recenser chaque année les recherches effectuées dans le domaine du handicap et en présenter une synthèse sur le site de CentraleSupélec.	Direction de la Recherche et Direction de la communication.	Nombre de laboratoires de recherche identifiés œuvrant sur le handicap :
Afficher les actions de recherche lors du colloque bi-annuel « Handiversité » regroupant les acteurs de l'innovation autour du handicap à Paris-Saclay.	Direction de la Recherche et Direction de la communication.	Nombre de participants, nombre de projets présentés :

IV.5.2 Inciter les laboratoires à intégrer la dimension handicap dans le cadre de leurs recherches

La qualité de la recherche et l'étendue des disciplines couvertes font de CentraleSupélec un lieu privilégié pour appréhender la question de la recherche au profit du handicap dans toutes ses dimensions : recherche fondamentale, technologique, médicale, clinique, sociologique et opérationnelle. Il s'agit d'impulser et de promouvoir des actions de recherche interdisciplinaire qui permettront d'apporter des réponses adaptées aux enjeux de l'accès de tous aux formations universitaires et supérieures.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Sensibiliser les chercheurs sur la thématique du handicap et l'importance d'une approche pluridisciplinaire sur ces questions.	Direction de la recherche et Direction de la communication.	Nombre de projets de recherche intégrant une dimension handicap, nombre d'actions de sensibilisation organisées :
Encourager les travaux de jeunes chercheurs sur des applications pour le handicap.	Direction de la recherche et Direction de la Communication.	Nombre de candidats pour prix jeunes chercheurs du colloque « Handiversité » :

Recenser et communiquer sur les séminaires de recherche en lien avec le handicap.	Direction de la recherche et Direction de la communication.	Nombre de séminaires :
---	---	------------------------

IV.5.3 S'impliquer dans des appels à projets dédiés à la dimension handicap de certaines recherches applicatives

Il est nécessaire d'élargir le domaine de la recherche aux nombreuses thématiques relatives au handicap. Aujourd'hui, les connaissances autour du handicap évoluent rapidement et l'accroissement du nombre de personnels et d'étudiants en situation de handicap amènent de nouvelles questions pour la recherche.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Participer à l'organisation et/ou répondre à des appels à projets, moyens complémentaires aux projets de recherche incluant une dimension handicap.	Direction de de la recherche.	Nombre de projets financés dans ce cadre :

IV.5.4 Orienter et valoriser les recherches conduites par les laboratoires travaillant sur les thématiques de la science du mouvement

Paris-Saclay offre une concentration d'expertises rare en France, qui doit nous inciter à accroître notre recherche sur les questions d'aide à la mobilité. La présence conjointe d'une UFR STAPS reconnue parmi les toutes premières, d'une UFR de médecine spécialisée dans la traumatologie et les patients handicapés, et des laboratoires spécialisés en robotique et intelligence artificielle en sont des exemples emblématiques.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Contribuer à des appels à projets centrés sur la mobilité et l'assistance au mouvement aide à la mobilité des personnes handicapées.	Direction de la recherche.	Nombre de projets retenus :

IV.5.5 Utiliser le formidable potentiel des chercheurs spécialisés dans l'intelligence artificielle et le numérique pour développer des outils renforçant l'accessibilité de tous aux technologies numériques,

L'intelligence artificielle est devenue omniprésente dans notre environnement et est en train de transformer nos modes de vie. Des systèmes d'assistance à l'écriture pour personne handicapées ont vu le jour, des logiciels permettent aux sourds-muets de participer à des conversations via leur téléphone portable : il apparaît une formidable évolution sociétale avec l'omniprésence des objets connectés. Il est naturel de mieux orienter l'importante mobilisation autour de l'intelligence artificielle afin d'y inclure tous les aspects liés aux handicaps. Une prise de conscience des biais existants dans les données d'apprentissage

et dans les algorithmes d'intelligence artificielle est en cours, il est important de prendre en compte ceux liés aux handicaps.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Sensibiliser les chercheurs et les entreprises travaillant sur l'intelligence artificielle aux difficultés d'accès aux technologies numériques rencontrées par de nombreux handicapés.	Directeur de la recherche, et partenaires.	Nombre de séances d'informations organisées avec l'aide de personnes en situation de handicap :

IV.5.6 Inciter les spécialistes du design, de l'ergonomie et de l'interaction homme-machine à intégrer la dimension du handicap sous toutes ses formes dans leurs travaux

Depuis la loi de février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées », l'accessibilité des produits et services est une question d'actualité pour le domaine de l'ergonomie. Les produits proposés aux personnes en situation de handicap sont parfois abandonnés par un manque d'utilisabilité ou par leur image produit labellisé « handicapés ». Face à cet échec, de nombreux courants inspirés ou connexes de l'Universal Design (ou Conception Universelle) proposent des démarches prônant une conception de produits utilisables facilement par un maximum de la population quelles que soient ses caractéristiques. Alors que l'Université Paris-Saclay développe un concept de design lab, il est utile de sensibiliser les experts du design sur la prise en compte des personnes en situation de handicap dès leur réflexion sur le design des objets et surtout des processus (d'accès à l'information, d'accès à un lieu, de pratique d'une activité...). Si certains enseignants commencent à enseigner le design universel ou inclusif, il y a encore peu d'enseignants en projets à inciter leurs étudiants à intégrer les déficiences sensori-motrices dans le cahier des charges du produit ou du service qui doit en résulter

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Encourager les enseignants chercheurs à intégrer le design universel ou inclusif dans leurs conceptions et travaux de recherche ou enseignements.	Département Sciences de l'entreprise.	Nombre de réalisation ou d'actions répondant aux attentes des personnes en situation de handicaps :

IV.6 CentraleSupélec dans son environnement

IV.6.1 Développer et entretenir les liens avec les différents réseaux/entités sur le plan national et international selon les potentialités pour chaque campus/site

Au niveau local pertinent, l'école œuvrera à initier, développer et entretenir les liens avec les différents réseaux/entités sur le plan national et international selon les potentialités pour chaque campus/site.

Actions	Pilote et moyens	Évaluation
Relations avec la CGE, le GT handicap Saclay et local avec le réseau des référents handicap au plan national.	Référent/Relais handicap des campus.	Nombre de réunions communes :
Participer à des événements et réseaux nationaux et internationaux (CGE, APF, Valentin Haüy, handicap international...).	Référent/Correspondant et relais handicap des campus.	Nombre de participation aux événements et nombre de réseaux liés :
Relations Collectivités locales, CROUS.	Référent/Correspondant et Relais handicap des campus.	Nombre d'actions organisées en partenariat avec le CROUS et les collectivités :
Développer les liens avec des associations telles que la Fedeeh Starting Block...	Direction vie de campus, Associations étudiantes.	Nombre d'étudiants membres du réseau :
Développer des conventions avec des structures d'accompagnement dans l'emploi (ex : convention Atouts pour tous »).	GT Handicap, référent/relais et correspondant/relais handicap des campus.	Nombre de conventions signées :, nombre d'établissements concernés :
Afin de faciliter le lancement ou à la réalisation de projets liés aux handicaps, inclure plus explicitement dans l'éco-système de "la fabrique", des partenaires pouvant susciter ou supporter de tels projets.	Le H-lab de Paris-Saclay, le Humanlab de Rennes et toute structure qui pourrait contribuer à la dynamique de cette thématique.	Nombre de partenariats mis en place :

IV.6.2 Développer et entretenir les liens avec les entreprises

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Nommer un correspondant recherche et valorisation.	Direction de la Recherche et Direction des relations entreprises et de la valorisation.	Nomination du correspondant recherche et valorisation :
Etudier l'opportunité d'une chaire d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire.	Direction des relations entreprises et de la valorisation.	Conclusions de l'étude :
Définir une offre partenariale RSE dans laquelle le volet handicap serait intégré.	Direction des relations entreprises et de la valorisation :	Définition de l'offre, nombre de partenariats :
Inclure un volet handicap dans toutes les conventions avec les entreprises.	Direction des Relations Entreprises et de la Valorisation.	Nombre de conventions intégrant un volet handicap :
Participer à des conférences Ressources Humaines avec les recruteurs des entreprises pour présenter la qualité des formations et les dispositifs d'accompagnement mis en place au sein de l'école.	Direction des Relations Entreprises et de la Valorisation, Direction des Ressources Humaines.	Nombre d'entreprises ayant bénéficié de ces conférences, Evolution de l'employabilité des ESH :
Entretenir le lien avec les alumni. Encourager la constitution d'un réseau des anciens étudiants.	Direction des Relations Entreprises et de la Valorisation, Direction vie de campus, Associations étudiantes.	Nombre d'étudiants membres du réseau/ Nombre de conventions intégrant un volet handicap :

IV.6.3 Rechercher la mutualisation d'une offre de formation continue et de certifications liées au handicap

Parmi ses missions, l'école participe à la formation continue. Il s'agit d'exploiter les compétences internes pour développer une offre de formation continue liée au handicap avec comme objectifs :

- d'améliorer le niveau de formation des personnes en situation de handicap (notamment en reconversion après un accident de la vie)
- de proposer des formations autour du handicap à tous types de professionnels

La création de certifications (en s'inspirant du C2i pour déficients visuels) et de diplômes d'établissement, la formation de formateurs permettrait de multiplier le nombre de personnes handicapées formées.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Construire et enrichir progressivement un catalogue de formations continues spécifiques (accessibilité numérique...).	Service formation.	Nombre de formations du catalogue, nombre de personnes formées :

IV.6.4 Participer aux forums nationaux et internationaux

Dans le monde, plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap, sous une forme ou une autre, et près de 200 millions d'entre elles ont de très grandes difficultés fonctionnelles. Dans les prochaines années, le handicap deviendra une préoccupation encore plus grande à cause de l'augmentation de sa prévalence, du fait de l'accroissement mondial des problèmes de santé chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer et les troubles de la santé mentale. Il est donc important de partager le plus largement possible les actions et innovations portées par l'Ecole et notre vision d'un monde inclusif ainsi que d'échanger avec d'autres les bonnes pratiques autour de l'accompagnement et l'accès de tous au savoir et à l'emploi.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Faciliter la participation de représentants de CentraleSupélec aux grands forums internationaux sur le handicap afin de contribuer à l'émergence d'un monde plus inclusif. Valoriser les actions portées par l'Ecole.	Direction, Direction des Relations Internationales, référent handicap.	Nombre de forums auxquels CentraleSupélec a pu prendre part :

IV.6.5 Mettre en place une politique d'achat solidaire en utilisant les possibilités offertes par le code des marchés publics

En 2016, l'établissement a déclaré 16 405,00€ de dépenses afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées.

En 2017, l'établissement a déclaré 558,78 € de dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique.

En 2018 : l'établissement a déclaré 14 340,96 € de dépenses réalisées au titre du premier alinéa de l'article L 323-8 du Code du travail, 12 211,97 € de dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables.

Le développement durable et la loi sur le handicap de 2005 poussent aujourd'hui les entreprises à recourir davantage aux achats solidaires ; il est important autant que faire se peut d'introduire une disposition sociale notamment dans le cadre des marchés réservés aux entités employant des personnes en situation de handicap – EA, ESAT, SIAE et EESS.

Action	Pilote et moyens	Évaluation
Dans le cadre de la politique d'achat de l'établissement, développer des lots et marchés réservés auprès du secteur adapté et protégé.	Services achats, correspondant et référent handicap.	Montant ou Pourcentage de marchés et lots effectivement passés dans ce cadre :

V Organisation, pilotage et moyens

V.1 Comité stratégique

Pour piloter ce programme ambitieux un comité stratégique « inclusion et handicap » sera mis en place. Présidé par le Directeur de l'école, il s'agit de l'instance CHSCT dans sa forme élargie qui se réunira annuellement et se verra présenter un tableau de reporting des actions, préparé en amont par la Mission Handicap de L'Ecole.

Il inclut :

- l'ensemble des acteurs de la Mission Handicap : le référent, la correspondante auprès des personnels, la correspondante handicap pour les entreprises, le correspondant handicap pour la recherche et la valorisation, le référent accessibilité numérique ainsi que les relais handicap de chaque campus
- des représentants de la direction des campus et des représentants des directions (notamment Ressources Humaines, Finances, Recherche, Etudes, DPIET, Communication, Formation, numérique, vie de campus), selon les thèmes traités.

Le comité stratégique :

- Veille à la bonne application du schéma directeur dans les différents services ;
- Informe les services de la politique handicap ;
- Se voit chaque année présenter le bilan des actions identifiées dans le présent schéma directeur.

V.3 Groupe de travail handicap Paris-Saclay

Le GT handicap mène depuis 5 ans des actions communes aux différents établissements autour du handicap. Dans le cadre de ce schéma, il est présent dans toutes les actions. Pour permettre la mise en œuvre effective des projets, il est important que l'implication du référent, de la correspondante Handicap auprès des personnels, de la correspondante handicap pour les entreprises, du correspondant handicap pour la recherche et la valorisation, du référent accessibilité numérique puisse s'effectuer tout comme les relais des campus au niveau local.

V.4 Moyens

Outre les contributions financières réalisées et ce, en conformité avec les obligations légales, l'école met à disposition les compétences et temps nécessaires pour les exercer par les équipes pluridisciplinaires participant à un titre ou un autre, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du schéma directeur du handicap.

Glossaire et abréviations

Ad'AP : Agenda d'accessibilité programmée

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Agro ParisTech : AgroParisTech est l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

AIPU : Association internationale de pédagogie universitaire

APACHES : association des professionnels d'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur

ARS : Agence régionale de santé

BDE : Bureau des élèves

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

C2i : Certificat informatique et internet

CAP Emploi : organismes de placement spécialisés exerçant une mission de service public en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDEFI : Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs

CESAL : Association à but non lucratif (loi 1901) qui gère le parc locatif étudiant du campus CentraleSupélec,

CFMI : centre de formation des musiciens intervenants

CGE : Conférence des grandes écoles

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CMS : système de gestion de contenu (ex : Moodle)

CPU : Conférence des présidents d'université

CRD : conservatoire à rayonnement départemental

Crédit ECTS : Le terme ECTS signifie European Credits Transfer System en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits en français.

DE : Direction des Etudes

DGS : Direction Générale des Services

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DISI : Digital Institute et des Systèmes d'information

DirCom : Direction de la Communication

DLC : Département langues et cultures

DPE : Direction des Programmes et de l'Enseignement

DPIET : Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Environnement de Travail

DREV : Direction des relations entreprises et de la valorisation

DRH : Direction des Ressources Humaines

DRI : Direction des Relations Internationales

EA : Entreprise adaptée

e-Campus : Système de gestion de contenu de Paris-Saclay

EES : Emploi et Economie Sociale et Solidaire

ENS Paris-Saclay : École normale supérieure Paris-Saclay

ESAT: Etablissement et service d'aide par le travail

ERP : Etablissements recevant du public

ESH : Etudiant en situation de handicap

Fedeeh: Association d'étudiants impliqués en faveur de l'inclusion des jeunes en situation de handicap

FFSU: Fédération française du sport universitaire

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FSEF : Fondation santé des étudiants de France

IOGS : Institut d'optique Graduate School

INSA : Institut National des sciences appliquées

INSHEA : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

Laboratoire GeePS : Génie électrique et électronique de Paris

Laboratoire IETR/FAST : Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes/FAST

Laboratoire LGI : laboratoire de Génie industriel

Laboratoire LGPM : Laboratoire Génie des Procédés et Matériaux

Laboratoire LuMIn : Laboratoire Lumière, Matière et Interfaces

Laboratoire L2S : Laboratoire Signaux et Systèmes

Laboratoire MICS : Laboratoire Mathématiques et Informatique pour la Complexité et les Systèmes

Loi ESR : Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

L.S.F: Langue des Signes Française

MDPH: Maison départementale des personnes handicapées

MEDH : Mission égalité diversité handicap de Paris-Saclay

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la Formation,

PAEH : Plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé

Pix : Service public de certification des compétences numériques

PSH : Personne en situation de handicap

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SAEH : Service d'accompagnement des étudiants handicapés

SDH : Schéma directeur du handicap

SGAE : Service de Gestion Administrative de l'Étudiant

SIAE : Structures d'insertion par l'activité économique

STS : Société Travail Services est une entreprise adaptée,

SUAPS : Service universitaire des activités physiques et sportives

SUMPPS : Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

Troubles "dys" : troubles spécifiques durables, qui concernent les dysfonctionnements, plus ou moins sévères, des fonctions cognitives du cerveau relatives au langage, à l'écriture, au calcul, aux gestes et à l'attention

UEVE : Université d'Évry

UPSud : Université Paris-Sud

UPSay : Université Paris-Saclay

UVSQ : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines